

VERIFICATION DES TITRES D'ÉLIGIBILITÉ**Rapport du Bureau du Grand Conseil**

Le Bureau du Grand Conseil a pris connaissance le jeudi 13 août 2026 des pièces justificatives relatives à l'élection de deux nouveaux députés en remplacement de collègues démissionnaires.

Conformément à l'article 84, al.1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir. Selon les extraits des procès-verbaux des Bureaux électoraux des arrondissements du Jura - Nord vaudois, sous-arrondissement de Yverdon-les-Bains, et de Morges sont déclarés élus au Grand Conseil :

M. Didier BROCARD, né le 22 juillet 1977, originaire de Lonay (VD), directeur, domicilié Rue des Remparts 4, 1422 Grandson, qui remplace au sein du groupe libéral-radical Mme Carole Schelker, démissionnaire. M. Phillipe Gruet, vient-ensuite, a décliné son élection.

Mme Claire RICHARD, née le 19 novembre 1959, originaire d'Epalinges et de Chigny (VD), écrivain public, domiciliée Rue des Vignerons 20, 1134 Chigny, qui remplace au sein du groupe des Verts'libéraux M. Oscar Cherbuin, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, al. 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de Mmes et MM. Patrick Simonin, président, Marc Morandi, 2^e vice-président, Jean-Bernard Chevalley, Cloé Pointet, Thanh-My Tran-Nhu et Géraldine Dubuis membres, ainsi que de la soussignée, a constaté la parfaite légalité de ces élections et vous propose de les accepter telles que présentées.

Lausanne, le 13 août 2026

La rapporteuse :
(Signé) Céline Misiego
Première Vice-Présidente